



Académie nationale de Pharmacie

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

Séance académique

Mercredi 5 mai 2010 à 14 h00

Salle des Actes

1. ÉLOGE DE GABRIEL MAILLARD

Président de l'Académie nationale de Pharmacie (année 1998)
par Pierre JOLY, Président de l'Académie nationale de Pharmacie (année 2003)
et Vice-Président de l'Académie Nationale de Médecine (année 2010)

2. ACTIVITES ADMINISTRATIVES DE L'ACADEMIE

- Approbation du procès verbal de la séance 7 avril 2010 (*document suit*)
- Informations du par le Professeur Président
- Lecture de la correspondance et informations du Secrétaire Général
- **Élection de deux Membres Titulaires résidant :**

| | | |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|
| 2^{ème} Section : | 1^{ère} ligne : | Jean-Hugues TROUVIN |
| | 2^{ème} ligne (<i>ordre alphabétique</i>) : | Hervé FICHEUX Jean-Michel GUILLON |
| 4^{ème} Section : | 1^{ère} ligne : | Anne- Marie ROUBAN |
| | 2^{ème} ligne (<i>ordre alphabétique</i>) : | Anne CARPENTIER Jacques MORENAS |

3. TRAVAUX SCIENTIFIQUES & PROFESSIONNELS

3.1 LECTURE (30 min)

« Le “pain maudit” de Pont Saint Esprit, ou l'échec d'une expertise toxicologique »

Steven Laurence KAPLAN, Goldwin Smith Professor of European History, Cornell University
Department of History, McGraw Hall, Ithaca, N.Y. 14853-4601

Au lendemain de la Libération, le pain resurgit comme grand protagoniste sur la scène historique. Dans le contexte d'une pénurie aiguë et prolongée, la petite ville gardoise de Pont-Saint-Esprit est frappée à la mi-août 1951 par une intoxication collective touchant plus de 300 personnes, semant la mort (5, voire 7 cas), la folie (une trentaine de personnes hospitalisées dans des établissements psychiatriques), et la panique. L'empoisonnement est attribué au pain fabriqué par un seul boulanger au cours d'une ou deux fournées. Les médecins croient voir dans le tableau clinique le retour du refoulé: la recrudescence d'une maladie moyenâgeuse, l'ergotisme, dit aussi le mal des ardents. L'information juridique déclenche de longues recherches toxicologiques : « l'affaire du siècle », selon certains spécialistes. Initialement confirmée en laboratoire, nonobstant certains doutes et objections, la thèse « ergotique » attire l'attention des plus grands experts pharmacologues et toxicologues, comme les chimistes de Sandoz, même s'ils n'ont, officiellement, jamais été consultés ; Albert Hoffman, « inventeur » du LSD-25, vient à Pont-Saint-Esprit, examine des malades avec son collègue Stoll, médecin-neuropsychiatre, et analyse des échantillons à son retour à Bâle.

Dans un deuxième temps, malgré l'obstination des cliniciens, le collègue d'experts est contraint d'abandonner l'hypothèse « ergotique » au profit d'une piste méthyl-mercurique liée à un anticryptogamique suédois importé par Pechiney. L'argument est fragile, appuyé sur des méthodes peu

rodées et de maigres échantillons restants, et contredit par le tableau clinique fourni par les médecins suédois. Tout le long de l'investigation toxicologique officielle, sous la houlette du magistrat instructeur de Nîmes et du chef du laboratoire de police de Marseille, Henri Ollivier, un psychiatre récemment reconverti, avec peu d'expérience toxicologique, le Ministère de la Santé, secondé par des experts parisiens, mène une contre-enquête qui critique les pratiques et les résultats du collège d'experts. Enfin, dans un humiliant procès en civil, intenté par un boulanger poitevin emprisonné pendant deux mois, suite essentiellement aux analyses du laboratoire de Marseille, la formation, la compétence, et le comportement professionnel du toxicologue en chef sont violemment mis en question.

Post-Scriptum : Agrégé tardivement au collège d'experts (sous la pression du ministère de la Santé), le Pr Emile Kohn-Abrest, considéré comme une des grandes figures de la toxicologie, fait le pont entre l'affaire spiripontaine et l'enquête sur le blanchiment des farines, lancée par un inspecteur de la répression des fraudes, et péremptoirement étouffée par l'Etat.

3.2 COMMUNICATION (10 min)

« *Pharmacologie inductrice dans les anévrismes de l'aorte* »

Pr Éric ALLAIRE, Membre enseignant, CHU Henri Mondor, Créteil (résumé non parvenu)

3.3 ACTUALITE (10 min)

« *Du nouveau dans la biosynthèse des alcaloïdes du pavot à opium : bientôt leur production en fermenteurs ?* »

Pr Michel PARIS, Membre de l'Académie nationale de Pharmacie

3.4 PRESENTATION D'OUVRAGES

« *Des médicaments pour les pauvres* » par Pr Olivier LAFONT

Édition Pharmathèmes, 2010, 271 pages, ISBN : 978-2-914399-29-6

Ouvrage présenté par Pr Jean FLAHAUT

« *Humaniser la vie : plaidoyer pour le lien social* » par Pr Jean-François MATTEI

Éditions Florent Massot, 2009, 204 pages ; ISBN : 978-2-916546-11-7

Ouvrage présenté par Pr Claude DREUX

4. SEANCE RESTREINTE ÉVENTUELLE